

Bruxelles, le 7 juillet 2026
(OR. en)

11595/26

PUBLIC 54
INF 212

NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - FÉVRIER 2026

Le présent document dresse la liste des actes adoptés par le Conseil par procédure écrite en février 2026¹.

Pour faciliter la lecture, les "titres courts" utilisés dans les ordres du jour du Conseil sont également mentionnés (en italique).

Il contient des informations sur l'adoption d'actes législatifs et non législatifs, notamment:

- la date d'adoption par procédure écrite²,
- la cote du document adopté,
- la référence au Journal officiel.

Des informations sur les autres actes adoptés par le Conseil sont disponibles sur la page web du Conseil dédiée, sous la rubrique "Réunions"³. Le présent document est également disponible sur le site web du Conseil à l'adresse suivante: [Relevé mensuel des actes du Conseil \(actes\) - Consilium](#)

¹ À partir de janvier 2026, les relevés mensuels des actes du Conseil ne contiendront plus que des informations sur les actes législatifs et non législatifs adoptés selon la procédure écrite. Conformément à l'article 12, paragraphe 1, troisième alinéa, du [règlement intérieur du Conseil](#), "[l]e secrétariat général établit mensuellement un relevé des actes adoptés selon la procédure écrite. Ce relevé contient les éventuelles déclarations destinées à être inscrites au procès-verbal du Conseil. Les parties de ce relevé qui concernent l'adoption d'actes législatifs sont rendues publiques".

² En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date d'adoption par le Conseil diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen, ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

³ <https://www.consilium.europa.eu/fr/home/>

Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil à l'adresse suivante: [Documents et publications - Consilium](#).

S'ils ne sont pas directement disponibles, une demande d'accès à des documents peut être introduite à l'adresse suivante: <https://www.consilium.europa.eu/fr/documents/public-register/request-document-form/>

Il est à noter que le présent document est publié uniquement à des fins d'information.

Procédures écrites	
Procédure écrite achevée le 19 février 2026	CM 1695/26
<i>Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2025/1577 portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'applique la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme</i> Décision (PESC) 2026/421 du Conseil du 19 février 2026 modifiant la décision (PESC) 2025/1577 portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'applique la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme	6091/26
<i>Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme</i> Règlement d'exécution (UE) 2026/420 du Conseil du 19 février 2026 mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme	6093/26
Avis à l'attention du groupe concerné	6094/26